Image not found or type unknown

Vente maison avec sinistre catastrophe naturelle

Par **lcla**, le **27/03/2010** à **12:57**

Bonjour,
j'ai mis ma maison en vente. Suite à la sécheresse de 2003 le quartier a été déclaré en catastrophe naturelle car des fissures sont apparues sur les murs extérieurs. J'ai fait un dossier administratif pour me couvrir en cas de problème ultérieur. Celle ci m'a été accordée, comme à mes voisins. Je n'en ait pas fait usage car le montant ne permettait pas de couvrir les travaux prévus par les experts, et les experts nous disaient que le risque est nul : un petite fissure de façade et un devis à 130 000 € pour réparer.
Je voudrais savoir quelles sont mes obligations vis à vis de mes futurs acquérreurs concernant cet épisode.

Merc d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés